

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 29.05.2024

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: CheckMate Puffer LB/EA
- · Identification chimique: 100428
- · Numéro d'enregistrement W-7330
- · UFI: HYN1-30W1-T00G-1QCC
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- · Catégorie du produit PC27 Produits phytopharmaceutiques
- Emploi de la substance / de la préparation

Insecticide (phéromones)

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch

· Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel. +41 (0)62 746 80 00 info@staehler.ch

www.staehler.ch

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 2 H223-H229 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS02

GHS07

· Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

Page: 1/9



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 29.05.2024

Nom du produit: CheckMate Puffer LB/EA

(suite de la page 1)

Page: 2/9

· Mentions de danger

H223-H229 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

- · 2.3 Autres dangers
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

	· Composants dange	ereux:		
ſ	CAS: 64-17-5	éthanol		35-45%
	EINECS: 200-578-6	🚸 Flam. Liq. 2, H225		
ſ	CAS: 16974-11-1	(Z)-9-Dodecenyl Acetate		10,42%
	EINECS: 241-054-7	Aquatic Chronic 2, H411		
Γ		(E,Z)-7,9-Dodecadienyl Acetate		9,11%
	EINECS: 259-127-7	Aquatic Chronic 2, H411		
L		Skin Irrit. 2, H315		

<sup>·</sup> Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

L'eau courante doit être disponible sur le lieu de travail.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux. Une douche oculaire doit être installées dans la poste de travail.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
  Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.



Page : 3/9
Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 29.05.2024

Nom du produit: CheckMate Puffer LB/EA

(suite de la page 2)

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Carbon dioxide (CO2)

Les conteneurs vont exploser s'il est chauffé à des températures suffisamment élevées.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène générale.
- · Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

A conserver dans un résipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Interdire l'accès aux enfants.

(suite page 4)



Page : 4/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 29.05.2024

Nom du produit: CheckMate Puffer LB/EA

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire Produit destiné à l'agriculture.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

### 64-17-5 éthanol

VME Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(EN 374)

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en PVC

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,3 mm

- Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

(EN 166)

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales.

· Couleur: Jaune clair · Odeur: Reconnaissable

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité

Inflammable.

(suite page 5)



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0)

Nom du produit: CheckMate Puffer LB/EA

(suite de la page 4)

Révision: 29.05.2024

Page: 5/9

Point d'éclair
 Température de décomposition:
 pH
 > 13 °C (ethanol)
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Solubilité

· l'eau: Non applicable (aérosol).

· Densité et/ou densité relative

• **Densité à 20 °C:** 0,98-1,02 g/cm³ (aerosol)

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Aérosol

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

Température d'inflammation:
 Propriétés explosives:
 Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
 Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de

manipulation conformes.

Informations concernant les classes de danger

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant

· Aérosols Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut

éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Danger d'éclatement.
- · 10.4 Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

< 50 °C

- · 10.5 Matières incompatibles: Oxydant fort
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 29.05.2024

Nom du produit: CheckMate Puffer LB/EA

(suite de la page 5)

Page: 6/9

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:						
54364-62-4 (E,Z)-7,9-Dodecadienyl Acetate						
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)				
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin)				
Inhalatoire	LC50	> 5,3 mg/l (rat)				
	16974-11-1 (Z)-9-Dodecenyl Acetate					
		> 5000 mg/kg (rat)				
		> 2000 mg/kg (lapin)				
Inhalatoire	LC50	> 5,3 mg/l (rat)				

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Effet d'irritation possible.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aq	· Toxicité aquatique:					
54364-62-4	54364-62-4 (E,Z)-7,9-Dodecadienyl Acetate					
EC50 48h	1,1 mg/l (daphnia magna)					
ErC50 48h	1,2 mg/l (Scenedesmus subspicatus (Alge))					
LC50 96h	>10 mg/l (truite arc-en-ciel)					
16974-11-1	(Z)-9-Dodecenyl Acetate					
EC50 48h	2,6 mg/l (daphnia magna)					
ErC50 48h	1,3 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata)					
LC50 96h	> 10 mg/l (truite arc-en-ciel)					

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Le produit doit être recueilli à la fin de la campagne de lutte.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 29.05.2024

Nom du produit: CheckMate Puffer LB/EA

(suite de la page 6)

Page: 7/9

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Code déchet:

16 05 04 Gaz en récipients à pression (compris les halons) contenant des substances dangereuses.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposé dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

• 14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· ADR, IMDG, IATA UN1950

· ADR 1950 AÉROSOLS, INFLAMMABLE

· IMDG, IATA AEROSOLS, Inflammable

· ADR



· Classe 2 5F Gaz.

· Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



 · Class
 2 Gaz.

 · Label
 2.1

 · ADR, IMDG, IATA
 néant

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

No EMS: F-D,S-U

· Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS:

Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1

itre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from"

class 1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class

For WASTE AEROSOLS:

(suite page 8)



Page : 8/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 29.05.2024

Nom du produit: CheckMate Puffer LB/EA

(suite de la page		
	Segregation as for the appropriate subdivision of clas 2.	
· 14.7 Transport maritime en vrac conforméme	nt aux instruments de l'OMI	
· Indications complémentaires de transport:		
· ADR		
· Quantités limitées (LQ)	1L	
Quantités exceptées (ÉQ)	Code: E0	
	Non autorisé en tant que quantité exceptée	
· Catégorie de transport	2	
Code de restriction en tunnels	D	
· IMDG		
· Limited quantities (LQ)	1L	
Excepted quantities (EQ)	Code: E0	
	Not permitted as Excepted Quantity	
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, INFLAMMABLE	
	Élactionique Asiacal Cabinati	
	Electronique Aerosol Cabinet:	
	ADR/RID/ADN: Ne sont pas soumis à la	
	réglementation. Il fait foi disposition spéciale 188. IMDG: Ne sont pas soumis à la réglementation. Il fait	
	foi disposition spéciale 188.	
	IATA: UN 3091 PILES AU LITHIUM MÉTAL	
	CONTENUES DANS UN DISPOSITIF, 9, -	

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- · Évaluation de la sécurité chimique
- Catégorie SEVESO AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux:

Il est impossible que des produits phytosanitaires aient accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classifier et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement. Eviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA
- · Contact:

Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen Tel.: +41 (0) 62 746 80 00 info@staehler.ch

(suite page 9)



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.05.2024 Numéro de version 3.0 (remplace la version 2.0) Révision: 29.05.2024

Nom du produit: CheckMate Puffer LB/EA

(suite de la page 8)

Page: 9/9

www.staehler.ch

· Date de la version précédente: 12.04.2021 Numéro de la version précédente: 2.0

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

INDES: International Air Transport Association
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aerosol 2: Aérosols – Catégorie 2
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente